



Cumul de deux contrats de professionnalisation

Par **Ladiesix**, le **06/07/2012** à **00:21**

Bonjour,

Je termine un premier de professionnalisation à la mi-septembre et je vais en commencer un autre l'an prochain. Le soucis c'est que mes deux contrats vont se chevaucher pendant 15 jours, je voudrais donc savoir s'il était possible d'en cumuler deux en même temps en posant mes congés pour mon premier contrat. En effet je ne souhaite pas vraiment rompre mon premier contrat.

Je vous remercie de votre réponse.

Par **baba9264**, le **13/07/2012** à **19:44**

Bonjour,

Je me retrouve exactement dans le même cas et ne trouve aucune réponse... Aidez nous!

Par **Ladiesix**, le **14/07/2012** à **00:09**

J'ai trouvé la réponse :

Il est interdit de cumuler deux contrats de professionnalisation. Il y a deux moyens de rompre un C.D.D. :

- avoir trouver un C.D.I.

- Faire une rupture à l'amiable.

Le seul moyen qui nous concerne ici c'est la rupture à l'amiable avec l'employeur actuel, sachant que celui-ci n'est pas obligé de l'accepter.

Si l'employeur quitte l'entreprise sans accord, celle-ci peut l'envoyer au tribunal pour lui demander des dommages et intérêts pour le préjudice subi par l'entreprise.

J'espère que j'ai répondu aux questions que tu te posais.